

**Compte Rendu Séance du Conseil Municipal
du 18 mars 2014**

Le dix huit mars deux mil quatorze à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Mr LECHEVALIER Alain, Maire.

Etaient présents : LECHEVALIER Alain, SONILHAC Michèle, POULAIN Joseph, MABIRE Jean-Claude, LECONTE Alain, POULAIN Thérèse, CAILLOT Sylvie, VIVIEN Janine, FEUARDANT Guy, POULAIN Jérôme, TARDIF Philippe, DROUET Yves-Marie, MABIRE Daniel

Absent : MABIRE Edouard (pouvoir donné à SONILHAC Michèle)

Secrétaire de séance : SONILHAC Michèle

⇒ **Approbation du compte rendu de la séance précédente du Conseil Municipal :**

=====

Aucune remarque n'est exprimée par les membres présents.

⇒ **Ajout à l'ordre du jour :**

=====

Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir :

- Appel d'offres travaux d'aménagement du PRL – Validation choix des entreprises.

Ce point portera le numéro 22.

Informations du Maire

- Médailles d'honneur du travail,
- Réunion sous un seul numéro de cadastre des parcelles du Clos d'Aubay appartenant à la commune.

01 – Travaux de sécurisation réseaux électriques et téléphoniques « Hameau Buret » - Participation :

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les dernières estimations pour la sécurisation des réseaux électriques et de communication « Hameau Buret ».

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche assure la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Le Montant des travaux nécessaires à ce projet est de 55 500 €TTC

Conformément au barème de SDEM50 en date du 9 janvier 2014, la participation de la commune des Moitiers d'Allonne s'élève à 22.54 % du montant Hors Taxes des travaux soit 10 420 €.

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré :

DECIDENT la réalisation de la sécurisation des réseaux Hameau Buret,

DONNENT pouvoir au Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

02 – SDEM50 – Approbation fonds de concours du Syndicat Intercommunal d'Electrification :

Monsieur le Maire présente au Conseil le tableau récapitulatif prévisionnel des participations à l'éclairage public de l'année 2014 et ses montants pour la commune des Moitiers d'Allonne, tableau émanant du Syndicat Intercommunal d'Electrification de Barneville-Carteret.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE le fonds de concours proposé lors du conseil syndical du 21 janvier 2014, soit :

- 850 € par candélabre,
- 320 € par lanterne,
- 320 € par projecteur/illuminations

Cette délibération sera transmise au SDEM50 qui assurera le versement des participations après le 1^{er} avril 2014, date de dissolution du syndicat d'électrification de Barneville-Carteret.

03 – PRL – Renforcement réseau d'eau potable :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'une étude a été demandée auprès du SAIEP de la Scye pour renforcer la conduite d'adduction d'eau potable du calvaire d'Hattainville et également desservir le futur PRL des Houguettes.

La participation de la commune pour ces travaux sera versée par un fonds de concours au SAIEP de la Scye qui devrait s'élever à un montant approximatif de 15 500 €.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

ACCEPTE le règlement des travaux de renforcement du réseau d'eau potable par versement d'un fonds de concours,

AUTORISE le Maire à effectuer le règlement correspondant qui sera communiqué à la fin des travaux par le SAIEP de la Scye, et qui sera imputé sur le budget PRL.

04 – FSL et FAJ – Participation 2014 :

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil des demandes d'adhésion pour 2014 au FSL (Fonds de Solidarité pour le logement) et au FAJ (Fonds d'Aide aux Jeunes).

Le Conseil, après en avoir délibéré,

Décide d'adhérer à ces fonds pour l'année 2014, selon les conditions suivantes :

- FSL : 0.60 € x 696 habitants = 417.60 €,

- FAJ : 0.23 € x 696 habitants = 160.08 €,

AUTORISE le Maire à mandater les dépenses inhérentes à ces fonds.

05 – Vote des taux d'imposition 2014 :

Après avoir étudié la fiscalité de la commune, Monsieur le Maire propose de reporter les taux d'imposition 2013 pour l'année 2014 comme suit :

- Taxe d'habitation	17.14 %
- Foncier bâti	18.64 %
- Foncier non bâti	34.44 %
- Cotisation foncière des entreprises	17.27 %

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de voter les taux d'imposition précités pour l'année 2014.

06 – Lotissement Clos d'Aubay : Vote du compte administratif 2013 :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme POULAIN Thérèse, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Mr LECHEVALIER Alain, après s'être fait présenté le Budget Primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) lui donne acte de la présentation du compte administratif qui peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement :	Excédent	88 392.10 €
Section d'Investissement :	Déficit	31 984.27 €
Le Résultat disponible est d'un montant de :		56 407.83 €

2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de Gestion relatives au report à nouveau au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

07 – Lotissement Clos d'Aubay - Approbation compte de gestion 2013 du receveur:

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Mr LECHEVALIER Alain, Maire, déclare que le Compte de Gestion de la Commune pour l'exercice 2013, dressé par le Trésorier Municipal, ne fait l'objet d'aucune observation ni de réserve.

08 – Lotissement Clos d'Aubay - Affectation du Résultat 2013 :

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de 2013, comme suit :

Déficit reporté d'investissement (001)	31 984.27 €
Excédent reporté de fonctionnement (002)	88 392.10 €

09 – Lotissement Clos d’Aubay - Vote du budget 2014 :

Monsieur le Maire présente au Conseil le budget 2014 du lotissement Clos d’Aubay qui se résume ainsi :

- Fonctionnement :

Dépenses	2014	Recettes	2014
023 – Virement à section investissement	31 984.27	002 – Excédent reporté	88 392.10
65 – Autres charges de gestion courante	56 407.83		
Total	88 392.10	Total	88 392.10

- Investissement :

Dépenses	2014	Recettes	2014
001 – Déficit reporté	31 984.27	021 – Virement de section Fonctionnement	31 984.27
Total	31 984.27	Total	31 984.27

Le conseil accepte le budget ainsi présenté à l’unanimité des membres présents.

10 – Budget communal – Vote du compte administratif 2013 :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme POULAIN Thérèse, délibérant sur le compte administratif de l’exercice 2013 dressé par Mr LECHEVALIER Alain, après s’être fait présenté le Budget Primitif, et les décisions modificatives de l’exercice considéré,

1°) lui donne acte de la présentation du compte administratif qui peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement :	Excédent	778 812.02 €
Section d’Investissement :	Déficit	65 868.14 €
Résultat global de l’exercice (hors restes à réaliser) :		712 943.88 €
Restes à réaliser 2013 : Dépenses d’investissement :		147 100.00 €
Le Résultat disponible est d’un montant de :		565 843.88 €

2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de Gestion relatives au report à nouveau au résultat d’exploitation de l’exercice et au fonds de roulement du bilan d’entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

11 – Budget communal – Approbation compte de gestion 2013 du receveur :

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Mr LECHEVALIER Alain, Maire, déclare que le Compte de Gestion de la Commune pour l’exercice 2013, dressé par le Trésorier Municipal, ne fait l’objet d’aucune observation ni de réserve.

12 – Budget communal – Affectation du résultat 2013 :

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide d’affecter le résultat de 2013, comme suit :

Fonds de Réserve – Besoin de financement (1068)	212 968.14 €
Affectation en excédent reporté de fonctionnement (002)	565 843.88 €

13 – Budget communal – Vote du budget 2014

Monsieur le Maire présente au Conseil le budget général 2014 qui peut se résumer ainsi .:

- Fonctionnement :

Dépenses	2014	Recettes	2014
011 – Charges à caractère général	136 600.00	70 – Produits de gestion courante	36 720.00
012 – Charges de personnel	204 600.00	73 – Impôts et taxes	221 648.00
014 – Atténuation de produits	35 000.00	74 – Dotations, subventions et participations	224 191.00
65 – Autres charges de gestion courante	70 788.04	75 – Autres produits de gestion courante	102 600.00
66 – Charges financières	8 553.96	77 – Produits exceptionnels	1 797.12
67 – Charges exceptionnelles	3 059.00	002 – Excédent antérieur reporté	565 843.88
022 – Dépenses imprévues	4 000.00	013 – Atténuations de charges	10 200.00
023 – Virement à section d’investissement	700 000.00		
042 – Opérations d’ordre entre sections	399.00		
Total	1 163 000.00	Total	1 163 000.00

- Investissement :

Dépenses	2014	Recettes	2014
16 – Emprunts et dettes assimilés	25 500.00	10 – Dotations, fonds divers et réserves	228 368.14
20 – Immobilisations incorporelles	38 431.86	13 – Subventions reçues	28 000.00
204 – Subventions d'équipement versées	155 000.00	16 – Emprunts et dettes assimilés	232.86
21 – Immobilisations corporelles	613 200.00	021 – Virement de section fonctionnement	700 000.00
23 – Immobilisations en cours	175 000.00	024 – Produits des cessions	136 000.00
001 – Déficit reporté	65 868.14	040 – Opérations d'ordre entre sections	399.00
020 – Dépenses imprévues	20 000.00	4582 – Opérations pour le compte de tiers	155 000.00
4581 – Opérations pour le compte de tiers	155 000.00		
Total	1 248 000.00	Total	1 248 000.00

Le conseil accepte le budget ainsi présenté à l'unanimité des membres présents.

14 – Budget assainissement – Vote du compte administratif 2013 :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme POULAIN Thérèse, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Mr LECHEVALIER Alain, après s'être fait présenté le Budget Primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) lui donne acte de la présentation du compte administratif qui peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement :	Excédent	133 353.43 €
Section d'Investissement :	Excédent	71 887.62 €
Résultat global de l'exercice (hors restes à réaliser) :		205 241.05 €
Restes à réaliser : Dépenses d'investissement :		35 000.00 €
Recettes d'investissement :		95 000.00€
Solde des restes à réaliser de 2013 :		60 000.00 €
Le Résultat disponible est d'un montant de :		265 241.05 €

2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de Gestion relatives au report à nouveau au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

15 – Budget assainissement – Approbation compte de gestion 2013 du receveur :

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Mr LECHEVALIER Alain, Maire, déclare que le Compte de Gestion de la Commune pour l'exercice 2013, dressé par le Trésorier Municipal, ne fait l'objet d'aucune observation ni de réserve.

16 – Budget assainissement – Affectation du résultat 2013 :

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de 2013, comme suit :

Reprise du résultat d'investissement (001)	71 887.62 €
Affectation en excédent reporté de fonctionnement (002)	133 353.43 €

17 – Budget assainissement – Vote du budget 2014 :

Monsieur le Maire présente au Conseil le budget général 2014 qui se résume ainsi :

- Fonctionnement :

Dépenses	2014	Recettes	2014
011 – Charges à caractère général	3 500.00	70 – Vente de produits fabriqués, etc...	42 060.00
012 – Charges de personnel	1 500.00	75 – Autres produits de gestion courante	348.57
65 – Autres charges de gestion courante	460.72	002 – Excédent antérieur reporté	133 353.43
66 – Charges financières	5 500.90	042 – Opérations d'ordre entre sections	15 238.00
67 – Charges exceptionnelles	1 670.00		
022 – Dépenses imprévues	4 000.00		
023 – Virement à section d'investissement	152 030.38		
042 – Opérations d'ordre entre sections	22 338.00		
Total	191 000.00	Total	191 000.00

- Investissement :

Dépenses	2014	Recettes	2014
16 – Emprunts et dettes assimilés	18 500.00	13 – Subventions d'équipement	95 000.00
20 – Frais d'études et d'insertion	25 000.00	16 – Emprunts et dettes assimilés	78 000.00
21 – Immobilisations corporelles	20 262.00	001 – Excédent reporté	71 887.62
23 – Immobilisations en cours	335 000.00	021 – Virement de section Fonctionnement	152 030.38
020 – Dépenses imprévues	9 000.00	040 – Opérations d'ordre entre sections	26 082.00
040 – Opérations d'ordre entre sections	15 238.00		
Total	423 000.00	Total	423 000.00

Le conseil accepte le budget ainsi présenté à l'unanimité des membres présents.

18 – Budget PRL Les Houguettes – Vote du compte administratif 2013 :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme POULAIN Thérèse, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Mr LECHEVALIER Alain, après s'être fait présenté le Budget Primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) lui donne acte de la présentation du compte administratif qui peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement : Excédent 26 072.17 €

Section d'Investissement : Déficit 8 200.04 €

Résultat global de l'exercice (hors restes à réaliser) : 17 872.17 €

Restes à réaliser : Dépenses d'investissement : 117 800.00 €

Recettes d'investissement : 120 000.00€

Solde des restes à réaliser de 2013 : 2 200.00 €

Le Résultat disponible est d'un montant de : 20 072.17 €

2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de Gestion relatives au report à nouveau au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

19 – Budget PRL Les Houguettes – Approbation compte de gestion 2013 du receveur :

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Mr LECHEVALIER Alain, Maire, déclare que le Compte de Gestion de la Commune pour l'exercice 2013, dressé par le Trésorier Municipal, ne fait l'objet d'aucune observation ni de réserve.

20 – Budget PRL Les Houguettes – Affectation du résultat 2013 :

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de 2013, comme suit :

Fonds de Réserve – Besoin de financement (1068) 6 000.00 €

Affectation en excédent reporté de fonctionnement (002) 20 072.17 €

21 – Budget PRL Les Houguettes – Vote du budget 2014 :

Monsieur le Maire présente au Conseil le budget général 2014 qui peut se résumer ainsi :

- Fonctionnement :

Dépenses	2014	Recettes	2014
011 – Charges à caractère général	12 500.00	74 – Dotations, subventions et participations	15 000.00
012 – Charges de personnel	7 000.00	77 – Produits exceptionnels	1 927.83
65 – Autres charges de gestion courante	5 000.00	002 – Excédent antérieur reporté	20 072.17
66 – Charges financières	10 500.00		
022 – Dépenses imprévues	2 000.00		
Total	37 000.00	Total	37 000.00

- Investissement :

Dépenses	2014	Recettes	2014
16 – Emprunts et dettes assimilés	15 000.00	10 – Dotations, fonds divers et réserves	6 000.00
20 – Immobilisations incorporelles	56 800.00	13 – Subventions reçues	340 000.00
204 – Subventions d'équipement versées	40 000.00	16 – Emprunts et dettes assimilés	209 000.00
21 – Immobilisations corporelles	570 000.00	024 – Produit des cessions	175 000.00
001 – Déficit reporté	8 200.00	4582 – Opérations pour le compte de tiers	40 000.00
020 – Dépenses imprévues	40 000.00		
4581 – Opérations pour le compte de tiers	40 000.00		
Total	770 000.00	Total	770 000.00

Le conseil accepte le budget ainsi présenté à l'unanimité des membres présents.

22 – Appel d'offres travaux d'aménagement du PRL – Validation choix des entreprises.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que l'ouverture des plis suite à l'appel d'offres pour les travaux d'aménagement VRD du PRL Les Houguettes a été effectuée et la commission qui s'est réunie le 17 mars 2014 a retenu les entreprises suivantes :

- Lot 1 – Terrassement, voirie, réseaux eaux pluviales :
entreprise EIFFAGE TP de St Jean de Daye pour un montant HT de 273 002.93 €,
- Lot 2 – Réseaux souples :
entreprise SARLEC (avec la SAUR) de St Symphorien le Valois pour un montant HT de 68 168.20 €,
- Lot 3 – Espaces verts, clôtures :
entreprise CCTP de Valognes pour un montant de HT 135 714.50 €,
- Lot 4 – Réseaux eaux usées :
entreprise MESLIN de Barneville-Carteret pour un montant HT de 50 005.00 €.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

VALIDE le choix des entreprises retenues par la commission d'appel d'offres pour les travaux d'aménagement de VRD du PRL des Houguettes.

⇒ **Questions diverses :**

=====

Le Conseil procède à la distribution des tours de garde pour les élections des 23 et 30 mars 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 45.

Affichage : 12.03.2014 - Convocation 12.03.2014

Conseillers en exercice : 14 – Présents 13 – Votants 14.

Aux Moitiers d'Allonne, le 19 mars 2014
Le Maire, A. LECHEVALIER